

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone, ou « CO », est un gaz inodore et incolore qui peut vous tuer.

Où trouve-t-on du CO ?

On trouve du CO dans les fumées produites chaque fois qu'un carburant est brûlé dans des voitures ou des camions, des petits moteurs, des poêles, des lanternes, des grils, des cheminées, des cuisinières à gaz ou des chaudières. Le CO peut s'accumuler à l'intérieur du domicile et intoxiquer les gens et les animaux qui le respirent.

Quels sont les symptômes de l'intoxication au CO ?

Parmi les symptômes les plus courants d'une intoxication au CO figurent les maux de tête, les vertiges, les sensations de faiblesse, les maux de ventre, les vomissements, les douleurs à la poitrine et la confusion mentale. Les symptômes du CO sont souvent décrits comme « semblables à la grippe ». Si vous respirez beaucoup de CO, cela peut vous faire perdre connaissance ou vous tuer. Les personnes qui dorment ou qui sont ivres peuvent mourir d'une intoxication au CO avant de présenter des symptômes.

Qui court le risque d'être intoxiqué par le CO ?

Tout le monde risque une intoxication au CO. Les nourrissons, les personnes âgées, les personnes souffrant de maladies cardiaques chroniques, d'anémie ou de problèmes respiratoires sont plus susceptibles de tomber malades à cause du CO. Chaque année, plus de 400 Américains meurent d'une intoxication involontaire au CO non liée à des incendies, plus de 100 000 se rendent aux urgences et plus de 14 000 sont hospitalisés.

Comment puis-je éviter l'intoxication au CO à mon domicile ?

- Installez un détecteur de CO fonctionnant sur pile ou avec batterie de secours dans votre domicile et vérifiez la pile ou remplacez-la lorsque vous changez l'heure de vos horloges chaque printemps ou chaque automne.
- Chaque année, faites entretenir par un technicien qualifié votre système de chauffage, votre chauffe-eau et tout autre appareil brûlant du gaz, du fuel ou du charbon.
- N'utilisez pas de systèmes de chauffage chimiques portables sans flamme à l'intérieur de votre domicile.
- Si vous sentez une odeur provenant de votre réfrigérateur à gaz, faites appel à un spécialiste pour effectuer son entretien. Une odeur provenant de votre réfrigérateur à gaz peut être le signe d'une fuite de CO.
- Lorsque vous achetez un équipement fonctionnant au gaz, achetez uniquement un équipement qui porte le seau d'un organisme national de contrôle, comme Underwriters Laboratories.



Détecteur de monoxyde de carbone

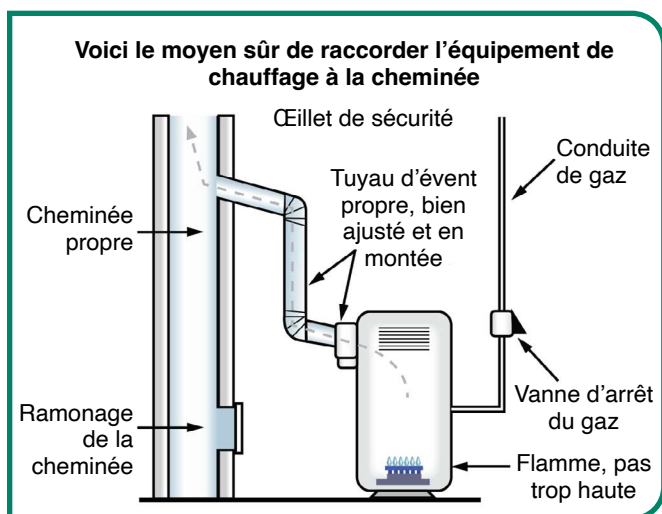


Faites entretenir votre système de chauffage tous les ans



**U.S. Department of
Health and Human Services**
Centers for Disease
Control and Prevention

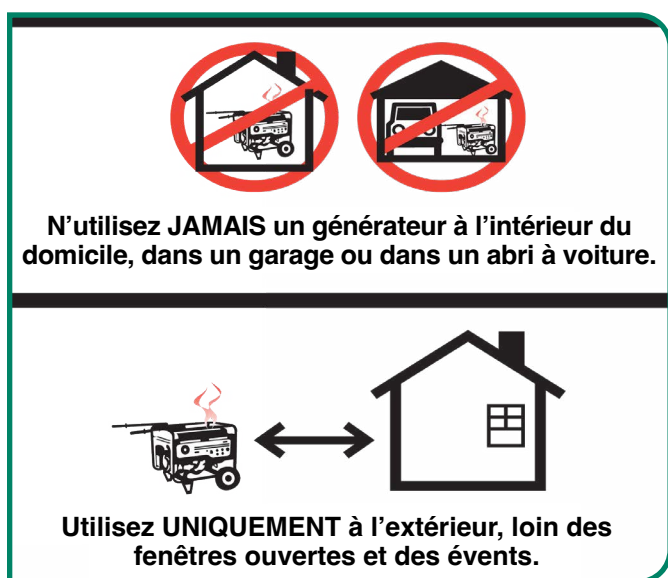
- Assurez-vous que vos appareils à gaz sont bien équipés d'un dispositif de ventilation. Les tuyaux d'évent horizontaux des appareils, comme un chauffe-eau, doivent monter légèrement lorsqu'ils se dirigent vers l'extérieur du domicile, comme sur l'illustration ci-dessous. Cela empêche le CO de fuir si les joints ou les tuyaux ne sont pas bien ajustés.



- Faites contrôler ou nettoyer votre cheminée tous les ans. Les cheminées peuvent être bouchées par des débris. Cela peut provoquer une accumulation de CO à l'intérieur de votre domicile ou de votre cabane.
- Ne réparez jamais un tuyau d'évent avec du ruban adhésif, de la colle ou autre chose. Ce genre de réparation peut provoquer une accumulation de CO dans votre domicile, votre cabane ou votre camping-car.

Comment préserver ma sécurité lorsque le courant est coupé ?

- Ne vous servez jamais d'un four ou d'une cuisinière à gaz pour vous chauffer. Utiliser un four ou une cuisinière à gaz pour le chauffage peut entraîner une accumulation de CO à l'intérieur de votre domicile, votre cabane ou votre camping-car.
- Ne faites jamais brûler du charbon de bois à l'intérieur de votre domicile. Le charbon de bois en train de brûler (rouge, gris, noir ou blanc) dégage du CO.
- N'utilisez jamais un réchaud de camping à gaz portable à l'intérieur de votre domicile. Utiliser un réchaud de camping à gaz à l'intérieur peut entraîner une accumulation de CO à l'intérieur de votre domicile, de votre cabane ou de votre camping-car.
- N'utilisez jamais un générateur à l'intérieur de votre domicile, de votre sous-sol ou de votre garage ou à moins de 6 mètres (20 pieds) d'une fenêtre, d'une porte ou d'un évent.



Comment puis-je éviter une intoxication au CO provenant de ma voiture ou de mon camion ?

- Faites vérifier le système d'échappement de votre voiture ou de votre camion tous les ans par un mécanicien. Une petite fuite dans le système d'échappement peut provoquer une accumulation de CO à l'intérieur de la voiture.
- Ne faites jamais tourner le moteur de votre voiture ou de votre camion à l'intérieur d'un garage attendant à une maison, même avec la porte du garage ouverte. Ouvrez toujours la porte d'un garage non attendant pour laisser entrer de l'air frais lorsque vous y faites tourner le moteur d'une voiture ou d'un camion.
- Si vous conduisez une voiture ou un SUV équipé(e) d'un hayon, lorsque vous ouvrez le hayon, ouvrez les évents ou les fenêtres afin d'assurer une circulation d'air. Si seul le hayon est ouvert, du CO provenant de l'échappement sera aspiré dans la voiture ou le SUV.

